



## Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

### Étape 1

## Rapport de consultation

Indicateur 6.5.1 des ODD, degré de mise en œuvre de la GIRE

### Sénégal

Date 2020



Élaboré par :

Point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD : Niokhor  
NDOUR, Direction de la Gestion et de la Planification des  
Ressources en Eau

# Rapport de consultation des parties prenantes pour l'indicateur 6.5.1 des ODD

## Résumé à l'attention des dirigeants

### 1. Le cadre national de suivi des indicateurs sectoriels

Les besoins en informations crédibles pour formuler, conduire et évaluer les politiques de développement économique sont de plus en plus croissants, diversifiées et pressants, et il revient aux gouvernements de les pourvoir. Ces derniers ont aussi la responsabilité première d'assurer le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des politiques publiques notamment celles à bâtir sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et leurs Cibles au cours des 20 prochaines années.

Pour se faire, le Sénégal a opté de s'appuyer sur son propre système statistique national dont les composantes institutionnelles comprennent : (i) le Conseil National de la Statistique, (ii) l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, (iii) et les autres structures publiques du Système statistique national en charge de programmes d'activités statistiques.

Afin de faciliter le suivi des indicateurs et les données, ces structures sont organisées en sous-comités sectoriels de programmes statistiques et en groupes thématiques. Chaque sous-comité a en son sein une structure centrale (chef de file) et des structures de production membres (agence, office, direction, division et cellule), chevilles ouvrières du SSN qui doivent être impliquées dans l'exécution des programmes.

Le mandat du sous-comité sectoriel comprend : (i) l'élaboration et l'exécution des programmes d'activités statistiques pluriannuels du secteur ; (ii) la production des statistiques publiques du secteur et la validation des indicateurs pour la satisfaction des agendas (PSE, ODD, Agenda 2063 de l'Union Africaine, etc.) ; (iii) le contrôle du respect des normes et méthodes relatives aux statistiques du secteur ; (iv) et la coordination des activités statistiques du secteur.

Les activités du sous-comité Hydraulique et assainissement sont coordonnées par la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes (CPCSP) du Ministère de l'eau et de l'assainissement. La CPCSP accompagnée des structures phares dans le domaine de l'assainissement a pour mission de coordonner l'élaboration, de manière participative et en collaboration avec les autres structures, les projets de développement et d'en assurer le suivi sectoriel.

Au sein du sous-comité Hydraulique et assainissement, le programme de soutien à l'ODD 6 GIRE est conduit par la Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau (DGPRE), désignée « Point Focal National GIRE ». La DGPRE a la responsabilité du suivi des indicateurs et données de GIRE et a en charge de gérer le processus de consultation qui doit aboutir à la production d'un questionnaire rempli et reflétant l'état actuel de mise en œuvre de la GIRE au niveau du pays.

## **2. Démarche de mise en œuvre du processus de consultation des parties**

Pour faciliter le processus de consultation des parties prenantes dans le cadre du suivi de l'indicateur 6.5.1, le Point focal national GIRE a mis en place un Comité technique de suivi du processus composé d'experts de la DGPRE, du PNES (société civile) et de TROPIS (secteur privé). Tenant compte du contexte et des contraintes sanitaires liées à la Covid 19, le Point focal national, après concertation avec le Comité technique de suivi et le facilitateur, a retenu d'organiser des visio-conférences en lieu et place des ateliers présentiels prévus initialement.

Le processus de consultation s'est déroulé en quatre phases successives, à savoir : (i) le travail préparatoire, (ii) la phase de consultation, (iii) l'étape du traitement statistique des réponses au questionnaire de consultation et de validation des résultats, (iv) la phase d'élaboration du rapport de synthèse des informations et les activités de suite à donner.

### **a. Phase préparatoire**

Concernant le travail préparatoire, le Point focal national en rapport avec le PNES a choisi un facilitateur du processus chargé notamment de la préparation de la liste des structures et personnes ressources à consulter, des agendas des ateliers et réunions de concertation des structures participantes, de l'animation des travaux et de l'élaboration du rapport de synthèse des résultats de la consultation.

La liste des structures proposées dans le cadre du suivi de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD6 est tirée de la base cartographique des membres du PNES organisés en groupes d'intérêt. Cette liste préliminaire a été consolidée par rapprochement avec celle de l'atelier GEMI sur la GIRE organisés en 2016 dans le cadre de l'initiative pilote et celle de l'atelier national de validation du PAGIRE phase 2 tenu en 2018. La liste consolidée comprend : (i) des institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères), (ii) des institutions de recherche et de formation, (iii) des Organisations non gouvernementales, (iv) le secteur privé, (v) des Associations et groupements d'utilisateurs, (vi) des Associations d'élus (représentation nationale et collectivités territoriales), (vii) des Associations de femmes et de jeunes, (viii) des Organismes de bassins.

La liste des structures participantes figure en annexe 1 du présent rapport.

Dans le cadre de cette phase préparatoire, deux réunions virtuelles du Comité technique de suivi (12 et 16 juin 2020) présidées par le Point focal national et animées par le facilitateur ont été organisées. La première réunion a porté sur la mise à jour de l'agenda du processus de consultation des parties prenantes (voir en annexe), et la seconde sur la liste des acteurs par groupe d'intérêt à valider, et les modalités pratiques d'organisation de la consultation. Il s'agit de :

- Ciblage de 25 champions ou structures de référence dans le domaine de la GIRE parmi la liste de 80 structures préétablie à consulter ;
- Mise en place d'une plateforme web d'échange ;
- Mise en ligne du questionnaire converti au format Microsoft Word (outils Google forms) pour permettre à un large éventail d'intervenants d'y répondre et faciliter l'analyse de la palette de réponses émises ;
- Préparation des courriels de saisine des structures à consulter.

#### b. Phase de consultation des parties

Concernant la phase de consultation des parties prenantes, une visio-conférence présidée par le Point focal national et animée par le facilitateur, et à laquelle les 80 structures de la liste ont été conviées, a été organisée. Auparavant, le Comité technique de suivi a partagé par un courriel groupé toute la documentation relative à la méthodologie d'évaluation de l'indicateur 6.5.1 (rapport de référence de 2017, document-guide méthodologique d'évaluation de l'indicateur et le questionnaire à renseigner), préparé la plateforme web et mis en ligne le questionnaire.

Cette rencontre a permis au Point focal national et au facilitateur de préciser le cadre international et national du suivi de l'indicateur 6.5.1, la vision et les objectifs du Programme de soutien à l'ODD6 GIRE, de clarifier un certain nombre de notions liées à la GIRE et de rappeler l'importance de l'engagement et la participation de tous les acteurs au processus d'évaluation.

Le Comité technique de suivi a informé les participants sur le rapport de référence GIRE établi en 2017 et les programmes GIRE en cours d'exécution ainsi que les principaux éléments de la GIRE dont il convient d'intensifier la mise en œuvre suivant les priorités nationales.

Le facilitateur a ensuite précisé les objectifs de la consultation, procédé à une relecture rapide du document guide d'assistance afin de permettre aux participants d'avoir une compréhension élargie des questions posées, du système de notation, de l'utilisation et du renseignement judicieux des champs narratifs dans chaque question. Les participants ont ensuite pris connaissance des prochaines étapes du processus notamment, le délai de remplissage et de transmission du questionnaire renseigné, la tenue de la rencontre de présentation et de consolidation des résultats de la consultation et la date de soumission du rapport de synthèse finale de la consultation.

Pour assurer le succès de la consultation, la réunion a encouragé les participants à organiser des séances de travail multipartites au sein de leur structure afin de déterminer de manière consensuelle les réponses à apporter à chaque question.

Par exemple, le questionnaire adressé à l'AJPEAS, une association civile de professionnels du secteur, a été renseigné par un groupe restreint, constitué de personnes ressources membres de l'association ; les réunions du groupe étaient animées par un point focal désigné par l'association parmi les membres du groupe restreint). Cette démarche a permis d'engager des dialogues interpersonnels et multiniveaux au sein des structures consultées, et de veiller à ce que la plupart des parties prenantes au sein de la structure s'accordent sur les réponses à donner, d'où une évaluation plus réaliste de la mise en œuvre de la GIRE. Sur la base de cette démarche, le questionnaire a été renseigné par une trentaine d'intervenants lors de nombreuses consultations formelles et informelles à travers l'utilisation de courriels, d'appels téléphoniques et de remplissage électronique ou manuel.

Il faut noter que le processus d'implication des acteurs a été conduit selon une approche en « parallèle » exécutée en deux temps : d'abord les différents groupes d'intervenants sont invités à fournir les réponses à un questionnaire vierge ; ensuite les différentes réponses reçues sont combinées afin d'aboutir à une seule réponse finale. Ce résultat est par la suite soumis aux parties prenantes pour validation par le biais d'une réunion atelier animée par le facilitateur, où le consensus pourra être atteint grâce à la discussion entre participants.

#### c. Phase traitement statistique et validation de résultats

L'étape du traitement statistique et validation des réponses au questionnaire transmis par les enquêtés a été prise en charge par le Comité technique de suivi avec l'appui méthodologique du facilitateur. Les résultats des différents questionnaires (y compris la variation des réponses aux questions et leur combinaison) ont été compilés et analysés par le Comité technique de suivi. Pour chacune des 4 dimensions de la GIRE et pour chaque question et élément de GIRE, le traitement statistique a fait ressortir : la note attribuée, le nombre de réponses, le pourcentage de répondants et les la synthèse des éléments narratifs fournis.

Sur cette base, le Comité a préparé une note de présentation des résultats à l'attention des parties prenantes et la réunion de consolidation des réponses, convoquée par le Point focal national et animée par le facilitateur, s'est tenue le 23 juillet 2020. La réunion a impliqué de nombreuses parties prenantes pour discuter des résultats et parvenir à un consensus sur les réponses finales. Cette démarche a permis d'engager des dialogues intersectoriels et multiniveaux, et de veiller à ce que la plupart des principales parties prenantes à la consultation s'accordent sur les résultats obtenus, d'où une évaluation plus réaliste de la mise en œuvre.

#### d. Phase d'élaboration du rapport de synthèse

La phase d'élaboration du rapport de synthèse des résultats consensuels a été prise en charge par le facilitateur avec la collaboration du Comité technique de suivi et sous la supervision et le contrôle du Point focal national.

L'analyse réalisée dans le présent rapport porte essentiellement sur les réponses consensuelles issues de la réunion de consolidation des résultats et des enseignements tirés des différentes étapes du processus de consultation des parties prenantes. Elle s'appuie également sur diverses autres sources d'information, parmi lesquelles figurent les outils méthodologiques d'évaluation de l'indicateur 6.5.1, le rapport de référence de 2017 et les revues sectorielles conjointes post-OMD.

Les notes partielles ou globales enregistrées, les éléments de l'état d'avancement, les difficultés, limites et perspectives énoncées ont servi de base à l'élaboration du présent rapport avec son contenu décliné sous forme de réponses aux interrogations formulées pour chacune des quatre dimensions de la GIRE, conformément au modèle fourni par le Point focal national.

#### e. Résultats et enseignements tirés du processus

Des quatre dimensions de la GIRE dont la mise en œuvre a été évaluée, le « **financement** » a enregistré le score moyen le plus faible (37 points sur 100), ce qui correspond à un niveau « faible ». Elle est suivie de la dimension « **institutions et participation** » (50 points sur 100).

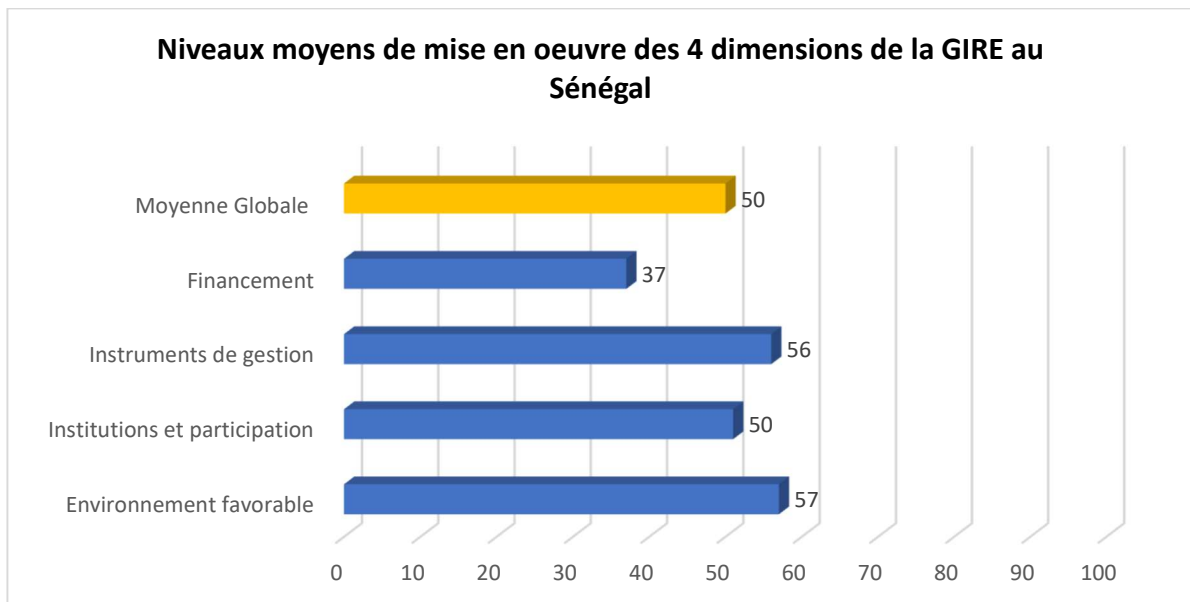


Figure 1: Notes moyennes suivant les 4 dimensions

Ces scores révèlent une mobilisation encore insuffisante des ressources financières pour les activités de la mise en œuvre de la GIRE et un déficit de participation des acteurs notamment des groupes vulnérables et une faible coordination intersectorielle.

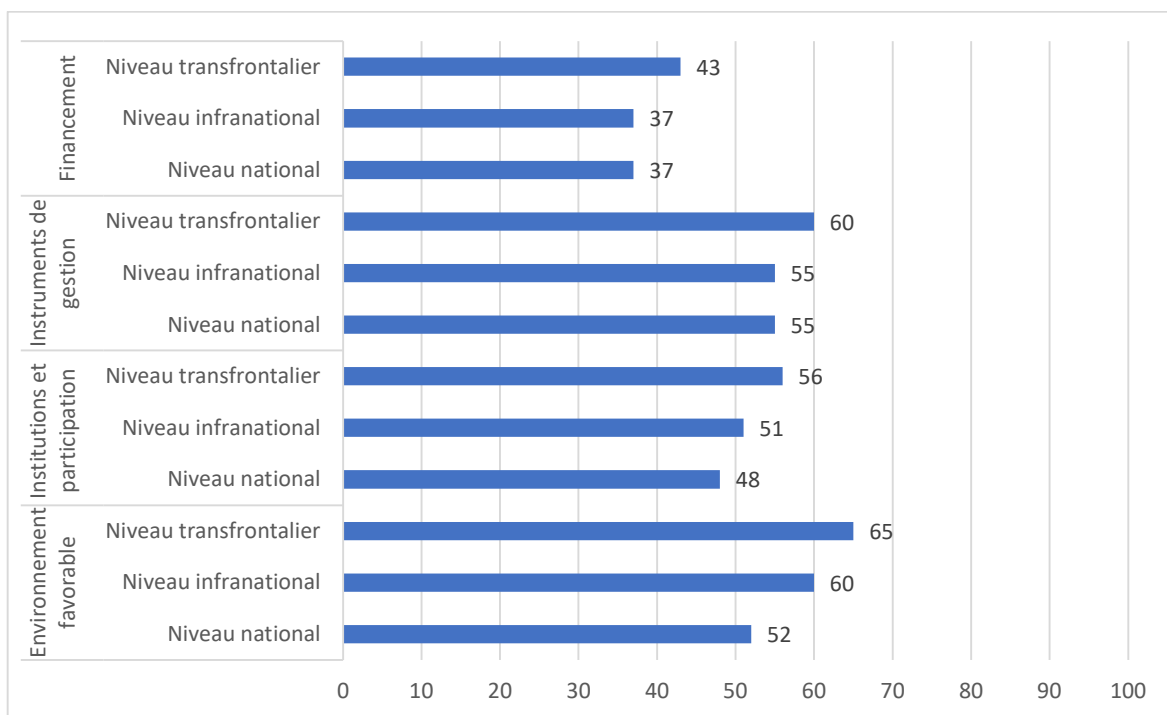


Figure 2: Scores par échelle de gestion pour chaque dimension

#### 1. Conclusions des discussions organisées sur la section 1 : « Environnement favorable »

Les scores relatifs à la création d'un environnement favorable sont nettement plus faibles au niveau national (52 points sur 100) qu'au niveau infranational (60 points sur 100) et transfrontalier » (65 points sur 100). Si on admet que c'est le niveau national qui doit donner les impulsions nécessaires aux échelles infranationales, son faible score constitue un handicap pour une réelle territorialisation de la GIRE au Sénégal. C'est au niveau

des lois et règlements relatives aux ressources en eau au niveau infranational que les progrès sont les plus faibles.

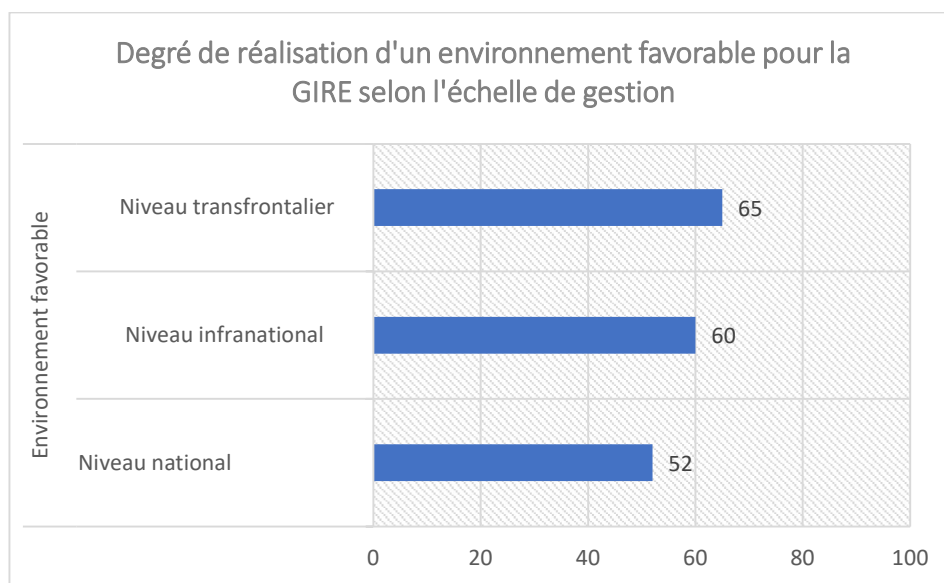


Figure 3: Degré de réalisation d'un environnement favorable pour chaque échelle de gestion

En conséquence, la DGPRE et les autres agences (OLAC, SONES, ONAS, OMVS, OMVG, etc.) doivent renforcer leurs efforts afin d'améliorer l'environnement politique et juridique en vue de la gestion intégrée des ressources en eau (aquifères, lacs, cours d'eau).

a. Quels sont les principaux défis auxquels le pays fait face pour progresser ?

Les différentes politiques nationales de développement ne sont pas suffisamment alignées aux ODD et font peu cas de la dimension GIRE dans les stratégies sectorielles et actions prioritaires de développement sectoriel.

Le Code de l'eau et ses décrets d'application ne sont toujours pas adoptés, et les textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de gestion des ressources en eau sont peu vulgarisés auprès des acteurs. Le processus d'adoption en cours depuis quelques années est anormalement long et les acteurs à tous les niveaux ne sont pas suffisamment sensibilisés sur l'importance du respect de la législation en matière de gestion des ressources en eau. Ce qui explique leur faible adhésion et engagement dans la préservation et la protection des ressources en eau du pays.

Comme pour les politiques nationales, les projets et programmes ne sont pas labélisés « GIRE » comme ils le sont généralement pour « l'environnement » à travers les EIE exigibles.

Les principaux cadres d'orientation sectorielle (Conseil Supérieur de l'Eau : CSE ; et Comité Technique de l'Eau (CTE) créés en 1997 ne sont pas fonctionnels malgré un ancrage institutionnel au plus haut niveau (Primature et Ministère en charge de l'hydraulique). Il en est de même des cadres de concertation régionaux (plateformes multi-acteurs) et communaux (commissions eau et assainissement de gestion des Plans locaux hydraulique et assainissement : PLHA) mis en place en application des dispositions du Cadre unifié d'intervention du PEPAM et de mise en œuvre du Plan d'Action GIRE phase 1 (2008-2015) sont en léthargie.

Quant à la Charte GIRE initialement prévue dans le PAGIRE phase 1, son élaboration et sa mise en application ne sont pas effectives.

Les cinq Unités de gestion et de planification des eaux (UGP) définies sur l'ensemble du territoire national ne disposent pas encore de Schémas Directeurs "Aménagement et de Gestion des Eaux, même si on de démarrer leur élaboration.

La Charte du domaine irrigué de la Vallée du Fleuve Sénégal, un outil qui responsabilise les collectivités territoriales, les promoteurs de projets et les usagers dans l'allocation et l'utilisation de l'eau mérite d'être d'avantage vulgarisé et son application suivie par tous les usagers de l'eau et des terres de la vallée pour fleuve Sénégal.

Inciter une volonté politique pour faire appliquer les lois et règlements sur l'eau (eau potable, irrigation) et l'assainissement sur le terrain (captage non autorisé, foreurs non agréés, évacuation des effluents et rejets sans prétraitement dans le milieu naturel, etc.)

b. Comment ces principaux défis peuvent-ils être relevés ?

Accélérer le processus d'adoption du Code de l'eau et de ses décrets d'application en cours depuis. Cette adoption devrait être effective avant le 9ème Forum Mondial de l'eau qui se tiendra à Dakar en mars 2021. De vastes campagnes de sensibilisation des acteurs sur la législation en matière de gestion des ressources en eau s'impose pour obtenir l'adhésion et l'engagement de tous les acteurs.

Il s'agira également d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de communication et de vulgarisation sur les principes de GIRE et sur les bonnes pratiques de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Instaurer une labélisation « GIRE » des projets et programmes sectoriels (eau potable, irrigation, assainissement et énergie) en mettant en place un quitus GIRE dans l'arsenal juridique existant et concernant les EIE.

Continuer l'élaboration des Plans de Gestion des ressources en Eau au niveau des Sous-UGP et des Communes rattachées pour rendre effective la territorialisation de la GIRE, développer la GIRE locale et en milieu "usagers" afin de mieux opérationnaliser ses principes.

Promouvoir une coordination intersectorielle participative, inclusive et efficace travers le Conseil Supérieur de l'Eau (CSE) et le Comité Technique de l'Eau (CTE) redynamisés et la revitalisation et généralisation des plateformes multi-acteurs au niveau régional et local.

c. Au niveau des questions ou en général, quel est le niveau de progrès perçu et quelle est la probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre Élevé ou Très élevé à l'horizon 2030 ? Une définition d'objectifs nationaux (intermédiaires) est-elle nécessaire ?

La perception générale est que l'Environnement est très favorable au développement de la GIRE au Sénégal. Plusieurs outils de planification et de gestion des ressources en eau sont disponibles, même si d'avantage d'efforts doivent être déployés pour leur maîtrise et leur opérationnalisation sur le terrain du partage et de l'action. Aussi, on note une réelle volonté politique de plus et mieux qui est reflétée au moins à deux niveaux.

D'abord à travers l'élaboration et l'adoption d'une lettre de politique sectorielle de développement (2018-2025) qui met en place une forte composante « Gestion intégrée des ressources en eau » avec 5 objectifs stratégiques : (i) renforcer la gouvernance et les instruments de gestion des ressources en eau, (ii) préserver l'intégrité des masses d'eau et améliorer durablement la qualité de l'eau et des services, (iii) promouvoir la gestion intégrée et durable des eaux dans un contexte de Changement Climatique, (iv) promouvoir la valorisation des eaux, et (v) améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources en eaux.

Ensuite le renforcement certes insuffisant mais progressif de la DGPRE et l'actualisation et l'adoption récente du PAGIRE dont l'exécution, prévue en 3 phases successives (2018-2020 ; 2020-2025 et 2025-2030), nécessitera l'appui des bailleurs, une forte mobilisation et une bonne coordination des acteurs sur le terrain ; ce sont là encore des mesures fortes à saluer. Nous devons également compter parmi ces initiatives, l'élaboration d'une douzaine de PGE et la mise en route d'une phase test d'opérationnalisation de deux premiers plans de gestion dans deux zones à risque qui abritent d'importantes exploitations maraîchères, minières et industrielles, et où la gestion des ressources en eau doit être améliorée de toute urgence. Il s'agit : (i) des zones autour de Thiès, de Diass et de la Petite Côte qui correspondent à la Sous-UGP Somone, et (ii) de la zone côtière nord qui correspond à la Sous-UGP Littoral Nord.

d. Quels sont les principaux points de désaccord entre parties prenantes et pourquoi ?

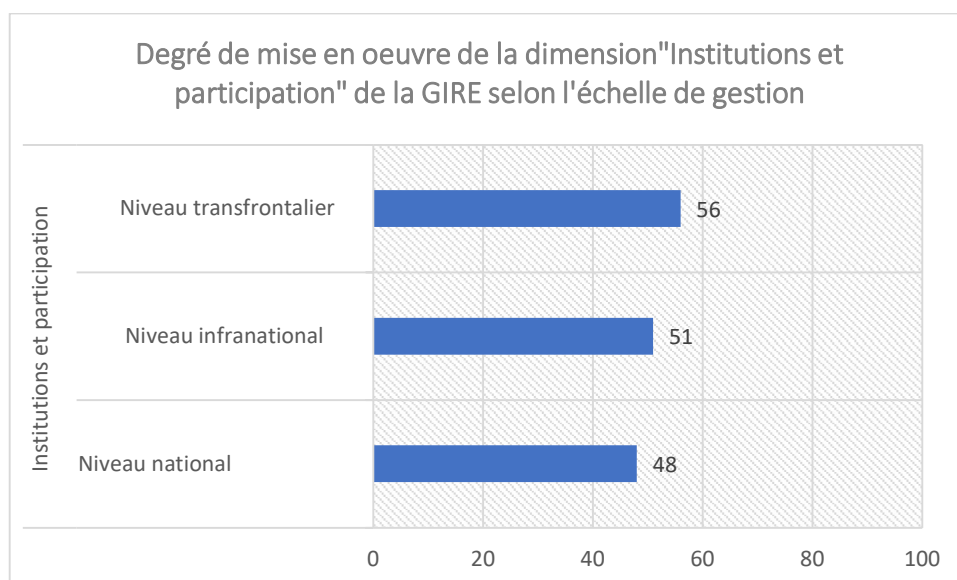
Sur la législation et la réglementation : La situation dans laquelle nous avons d'un côté la version actuelle du code de l'eau qui date de 1981 et de l'autre un projet de code (version révisée du code de 1981 pour intégrer la GIRE) et la nécessité probable d'ajuster aujourd'hui la version révisée, font que les appréciations émises par rapport à une prise en compte de la GIRE peut expliquer les quelques divergences observées. En espérant qu'avant la prochaine consultation, un nouveau code entrera en vigueur et l'on pourra apprécier sur la base d'une seule version.

e. D'autres points intéressants sont-ils à relever dans la discussion ?

Rien à signaler

## **2. Conclusions des discussions organisées sur la section 2 : « Institutions et participation »**

Le score moyen global en matière de création d'institutions et de processus participatifs et inclusifs de prise de décisions et de la mise en œuvre de la GIRE est de 50 points sur 100, qui se situe entre le niveau « moyen-faible » à « moyen élevé ». Ce degré de mise en œuvre reconnaît l'effectivité des autorités et institutions au niveau national avec des rôles clairs et un début d'implication du secteur privé. Toutefois le niveau de coordination intersectorielle, la participation des citoyens surtout des plus faibles restent encore insuffisants à toutes les échelles d'intervention.



*Figure 4: Degré de mise en œuvre de la dimension "Institutions et participation" de la GIRE selon l'échelle de gestion*

En conséquence, il y a un besoin réel de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue d'accélérer les processus de réforme des politiques et des lois relatives à l'eau ainsi que l'opérationnalisation des plans de gestion des ressources en eau (gestion des bassins hydrographiques et des aquifères souterrains). Il faut également travailler davantage à favoriser la participation multi-acteurs inclusive (les questions de genre) et la création d'institutions locales compétentes de gestion des ressources en eau (suivi, police, arbitrage, etc.). Les cadres juridiques doivent aussi contribuer à remédier aux disparités institutionnelles et inégalités entre les sexes en matière de gestion des ressources en eau, à tous les niveaux.

a. Quels sont les principaux défis auxquels le pays fait face pour progresser ?

En matière de gestion des ressources en eau du pays, plusieurs défis majeurs doivent être relevés dans le court et le moyen termes.

En effet, pour des raisons liées notamment à son statut actuel et aux capacités techniques, aux moyens financiers très insuffisants à sa disposition et à sa sous-représentation dans les régions en tant que Direction nationale, la DGPRE rencontre des difficultés importantes pour assurer les fonctions qui lui sont assignées par l'Etat, à savoir : le suivi technique de l'état des ressources en eau, la collecte de données, la production et le partage d'informations sur l'eau, la régulation des utilisations très diverses de l'eau et les rejets dans les milieux aquatiques (exercice de la police de l'eau), l'animation et la sensibilisation pour l'éclosion des initiatives et bonnes pratiques de gestion de l'eau ainsi que la coordination des activités de promotion de la GIRE dans les territoires (UGP, Sous-UGP, bassins hydrographique et aquifères, etc.).

Aussi, pour réaliser des avancées notables dans les cinq voire dix prochaines années, tout doit être mis en œuvre afin de réussir **un ancrage institutionnel fort pour la GIRE**, de fédérer autour du PAGIRE 2 et de chacun de ses objectifs prioritaires, les efforts de **l'ensemble des acteurs au travers de coalitions et de partenariats solides organisés autour de la gestion des ressources en eau**. De tels cadres formels d'action pourraient s'investir mieux dans la mobilisation de financements au profit de la GIRE et dans l'exécution du plan d'action GIRE, sur toute l'étendue du territoire et sans exclusivité. Bien évidemment, dans cet élan solidaire on commencera par les territoires de l'eau les plus vulnérables qui font face actuellement à la surexploitation et à des déficits croissants de renouvellement des ressources ainsi qu'à des pollutions d'origine diverse.

Le succès d'une telle approche dans la mise en œuvre du PAGIRE (document d'orientation stratégique) dépendra également **de la capacité des structures, coalitions et partenariats d'acteurs responsables** à mettre en place des programmes de GIRE avec un ancrage local solide et en cohérence avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) dont l'élaboration n'est qu'à ces débuts.

Malgré l'organisation d'une série de formation sur la police de l'eau et l'assermentation de nombreux agents de l'administration, **la Police de l'eau**, qui doit non seulement verbaliser les utilisateurs peu respectueux de la réglementation, mais aussi sensibiliser, conseiller et faire connaître les bonnes pratiques de gestion de l'eau auprès des usagers, n'est pas encore organisée et opérationnalisée partout, notamment dans les principales zones à risques identifiées.

Il en est de même de la Charte du domaine irrigué de la Vallée du Fleuve Sénégal, un outil qui responsabilise les collectivités territoriales, les promoteurs de projets et les usagers dans l'allocation et l'utilisation de l'eau. **Les commissions domaniales des communes, les unions hydrauliques** en charge de la gestion de l'eau dans l'AHA et **les associations de pêcheurs et de pasteurs** ont un réel besoin de renforcement de capacités pour mieux maîtriser et observer les règles et dispositions de la Charte dans l'allocation et l'utilisation des terres irrigables et de l'eau.

Enfin, **la coordination intersectorielle** qui permet **la participation des acteurs et favorise le partage des données** et informations sur les ressources en eau et ses interactions avec les secteurs utilisateurs, fonctionne plutôt par intermittence et au gré des tenues d'ateliers nationaux d'information ou de validation d'instruments de planification, de document de stratégies, etc.

Les revues annuelles conjointes régulièrement organisées depuis 2005 par la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes (CPCSP) autour des résultats du Programme de l'eau potable et de l'assainissement du millénaire (PEPAM-2015) et les Comités de suivi sous-sectoriel (hydraulique & assainissement milieu rural, hydraulique & assainissement urbains) mis en place par souci de coordination entre responsables sectoriels et bailleurs de fonds ont montré la voie. Mais la léthargie dans laquelle se trouvent le Conseil supérieur de l'eau (CSE) et le Comité technique de l'eau (CTE), cadres d'échanges et d'orientation créés pour assurer au plus haut niveau la coordination des interventions des acteurs, constitue un handicap majeur à lever.

b. Comment ces principaux défis peuvent-ils être relevés ?

Afin d'améliorer le cadre de prise en charge des fonctions essentielles de gestion des ressources en eau et d'exécution du PAGIRE phase 2 dans les dix prochaines années, les mesures suivantes doivent être prises et mises en œuvre par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers, les Collectivités territoriales, les coalitions et partenariats d'acteurs autour de l'eau. Il s'agira de **conférer un statut plus adéquat à la DGPRE et de renforcer ses moyens d'action** pour lui permettre de prendre en charge de manière efficace et durable toutes fonctions de gestion des ressources en eau du pays dans une logique d'implication et de participation de tous les acteurs aux différents niveaux.

Parmi les mesures à prendre, il y a le renforcement de son autorité dans le secteur par le relèvement de son niveau hiérarchique et d'autonomie financière dans le cadre de l'architecture gouvernementale. Cela passe aussi par la mise en place dans toutes les régions ou territoires de l'eau d'une structure représentative dotée

des moyens humains, logistiques et financiers en adéquation avec les missions assumées au niveau décentralisé.

**Les réformes du cadre législatif et réglementaire** de la gestion des ressources en eau et de leurs utilisations qui est en cours, et **celles de l'architecture organisationnelle** à engager dans les meilleurs délais (évolution du statut actuel, représentation locale, autonomie financière, etc.) sont devenues incontournables pour concrétiser la vision et les axes stratégiques de la phase 2 du PAGIRE, et relever le défi de la sécurité de l'eau dans le pays et pour tous les territoires de l'eau (UGP, S-UGP, Bassins, Communes).

Pour susciter et développer la participation de tous les acteurs à quelque niveau qu'ils soient, il faudra bien redynamiser les cadres de concertation et d'orientation existants au niveau national tels que le Conseil Supérieur de l'Eau (CSE) et le Comité Technique de l'Eau (CTE) mis en place en 1997 pour accompagner les réformes dans le secteur et renforcer la coordination intersectorielle autour de l'eau et de l'assainissement. A l'échelle des territoires de l'eau qui se dotent progressivement de divers instruments de planification, la participation et la coordination des actions engagées dans le cadre de l'exécution des Plans de gestion de l'eau seront promues au sein d'espaces collaboratifs et de dialogue (ou plateformes multi-acteurs) autour de la GIRE à créer pour prendre charge l'animation et l'accompagnement de l'exécution des Plans de gestion de l'eau au niveau des S-UGP et des Communes., notamment « Préleveur –Payeur » et « Pollueur – Payeur ». Plus spécifiquement, les institutions de recherche et de formation ainsi que le secteur privé qui prend de plus en plus de responsabilités dans la gestion des services de fourniture d'eau en milieu rural comme urbain, doivent être davantage mobilisés dans l'opérationnalisation des principes de la GIRE sur - "l'eau à une valeur", le développement et le partage de connaissances sur l'eau et l'assainissement.

A l'échelle des bassins fluviaux transfrontaliers de l'OMVS et de l'OMVG, les instances de décision et les organismes de gestion de l'eau et des ouvrages communs sont certes mis en place et fonctionnent. Cependant pour leur donner une plus grande visibilité sur toute l'étendue du bassin, le cadre de partenariat existant entre ces organisations et les entités nationales et locales en charge de la gestion des ressources en eau doit être renforcé.

Il en est de même des différents cadres consultatifs mis en place dans les bassins (exemple du Parlement des acteurs dans le bassin du fleuve Sénégal créé récemment, du Comité national de coordination et des Comités locaux de coordination existants au niveau des départements et mis en place dans le cadre du PGIRE, etc.) doivent bénéficier d'un renforcement de capacités pour mieux assumer leurs rôles d'animation, de partage d'information et de promotion de bonnes pratiques de gestion.

- c. Au niveau des questions ou en général, quel est le niveau de progrès perçu et quelle est la probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre Élevé ou Très élevé à l'horizon 2030 ? Une définition d'objectifs nationaux (intermédiaires) est-elle nécessaire ? Elle peut être entreprise plus en détails lors de l'étape 2 du programme de soutien à l'ODD 6 GIRE.

La perception générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la dimension « institution et participation » de la GIRE, notamment dans la dévolution des mandats aux institutions mises en place, leurs capacités à exercer leurs rôles, l'effectivité de la participation des citoyens, la prise en compte du genre et de la coordination des interventions, est jugée moyen à faible.

Les Institutions politiques et technico-administratives sont prédominantes et une faible présence et implication d'entités sociales ou économiques sont notées. La plupart des institutions existantes ont de faibles capacités d'action en raison de l'insuffisance des moyens financiers et des compétences techniques et technologiques mis à disposition.

La participation des parties prenantes au niveau institutionnel (technique et administratif) est réelle et est notée surtout dans les étapes de planification et de validation des stratégies proposées. En revanche la participation des citoyens et la coordination intersectorielle (à tous les niveaux) ainsi que la prise en compte du genre et des inégalités de sexe sont considérées comme faibles et méritent d'être renforcées par la mise en place de plans spécifiques à déployer à tous les niveaux. Le même constat est fait en ce qui concerne le partage des données et informations en raison de la multiplicité des systèmes d'informations en la matière. Des efforts doivent être faits dans la mise en cohérence (référentiel national) des méthodes et formats de collecte et dans l'accessibilité des produits notamment pour le grand public (données et information sur les utilisations privées, les foreurs et les services publics de fourniture d'eau gérés par les Fermiers).

Le cadre institutionnel de gestion des eaux transfrontalières recueille une forte perception favorable avec les avancées notées par les parties prenantes dans la situation actuelle des organisations de mise en valeur des bassins des fleuves Sénégal et Gambie (OMVS et OMVG). Les perspectives d'avenir pour ces organisations sous régionales serait de traduire les règles de gestion et les programmes à l'échelle locale des bassins (parlement de l'eau inclusif, coordination locale des activités et prise en compte des besoins locaux (Communes, villages, coopératives de producteurs et d'usagers, etc.).

d. Quels sont les principaux points de désaccord entre parties prenantes et pourquoi ?

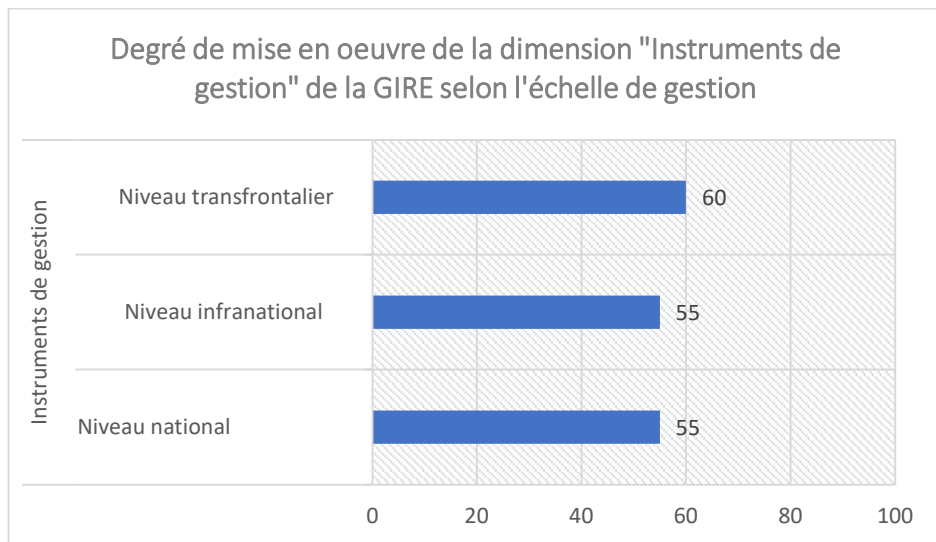
Dans cette dimension « Institutions et partage », il n'y a pas à proprement parler de désaccord entre les parties prenantes à la consultation. Toutefois, il est noté que pour apprécier l'effectivité de l'existence d'une coordination intersectorielle, certaines parties prenantes ont privilégié la dimensions « partage des données et information sur les ressources en eau et les bonnes pratiques de gestion », et d'autres la dimension « consultation et participation aux processus ».

e. D'autres points intéressants sont-ils à relever dans la discussion ?

Rien à signaler.

### **3. Conclusions des discussions organisées sur la section 3 : « Instruments de gestion »**

La dimension relative aux instruments de gestion se situe à un niveau de mise en œuvre intermédiaire entre « institutions et participation » et « environnement favorable ». Elle accuse encore un retard sur les éléments de GIRE concernant la mise en place des « instruments de gestion visant à réduire les répercussions des catastrophes liées à l'eau au niveau national (45 points sur 100) » et le « partage des données et d'informations au sein des pays, à tous les niveaux (48 points sur 100), ce qui correspond aux degrés de mise en œuvre « moyens-faible ». De tels instruments sont indispensables pour l'établissement d'un état d'avancement de la mise en œuvre complète de la GIRE dans le pays.



*Figure 5: Degré de mise en œuvre de la dimension "Instruments de gestion" de la GIRE selon l'échelle de gestion*

La DGPRE et les autres partenaires clés doivent renforcer les moyens d'élaboration et de mise en œuvre d'instruments, d'outils et de méthodes de gestion de l'eau (outils fiables d'évaluation des ressources en eau, collecte et suivi des données liées aux utilisations des eaux, gestion des écosystèmes liés à l'eau, gestion des risques de pollution et de catastrophes naturels, dépendance aux financements non domestiques) et de systèmes de gestion et de partage des informations. Plus spécifiquement, des efforts doivent être déployés pour améliorer la compréhension des ressources en eaux souterraines, ainsi que les investissements dans la création de systèmes efficaces de suivi de la disponibilité et des mécanismes de recharge.

a. Quels sont les principaux défis auxquels le pays fait face pour progresser ?

Les défis liés à la gestion des ressources en eau augmentent régulièrement en lien avec les changements climatiques, démographiques et socio-économiques ainsi qu'avec la multiplication des sources de pollution des masses d'eau de surface comme souterraine. Cet accroissement continue des pressions sur les ressources en eau est susceptible d'être à l'origine de nombreux conflits entre usagers (irrigation, eau potable, industrie, hydroélectricité, etc.) et entre des zones ou des pays partageant le même bassin. En outre, les inondations et les fortes variations spatio-temporelles des pluies mettent hors service de nombreux ouvrages de production, tandis que les milieux aquatiques sont de plus en plus menacés.

Il est donc essentiel de pouvoir quantifier périodiquement leur impact sur la disponibilité des ressources en eau à l'échelle locale, afin d'être en mesure d'adapter les systèmes de production d'eau. A cet effet, la DGPRE a mis en place plusieurs bases de données et de modèles qui permettent le suivi et l'évaluation des ressources en eau. Cependant, les moyens mis à sa disposition sont limités pour assurer le suivi régulier et continu de la ressource et de ses multiples utilisations sur l'ensemble du territoire national.

La lutte contre les pollutions des masses d'eau et la surveillance de la distribution de l'eau en aval de la production sont également des impératifs auxquels la DGPRE et les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement doivent faire face avec efficacité. Bien qu'une étude sur la qualité de l'eau distribuée au niveau national ait été réalisée par la DGPRE, il demeure que les exigences de qualité d'eau pour les milieux récepteurs naturels et pour les usages domestique, industriels et agricoles appellent le renforcement des capacités des parties prenantes dans le suivi de la qualité et la lutte contre les pollutions. Par ailleurs, et

comme pour la quantification de la disponibilité des ressources en eau, la lutte contre les inondations et l'érosion hydrique des sols notamment en milieu urbain et dans les exploitations agricoles est primordiale pour préserver l'intégrité des ouvrages et les terres arables, et garantir la durabilité des services qui y sont associés (habitation, transport, fourniture d'eau, etc.).

Comme instruments de gestion des eaux de surface et souterraines aux échelles infranationales, une nouvelle approche territoriale de planification de la gestion des ressources en eau a été définie pour mieux prendre en compte les principes de GIRE. Le territoire est ainsi découpé en entités territoriales suffisamment homogènes qui intègrent de manière cohérente les limites des bassins versant hydrographiques, l'extension spatiale des aquifères et les frontières communales. Ce découpage hydraulique du territoire en UGP et S-UGP et Commune qui constitue aujourd'hui la base territoriale de planification des ressources en eau doit être intégré au cadre légal de planification nationale existant. Ceci permettrait de conférer aux instruments de planification des ressources en eau élaborés dans ces contextes, la reconnaissance juridique nécessaire pour leur application sans entraves.

Suivant cette démarche de planification territoriale, plusieurs Plans de gestion ont déjà vu le jour au niveau de certaines S-UGP, mais des insuffisances sont notées dans leur mise en œuvre. Il s'agit entre autres de la mise en place de l'instance de gouvernance à l'échelle de la S-UGP, des plans locaux GIRE à l'échelle communale et les cadres de concertation ou plateformes multi-acteurs en charge de l'animation à tous les niveaux. Dans les zones les plus vulnérables qui disposent de Plans de gestion et où les nappes d'eau souterraines exploitées sont menacées de salinisation et de baisse drastique des réserves renouvelables, les initiatives « contrat de nappe » suscitées par la DGPRE en partenariat avec le Maroc et la Belgique n'ont jusqu'ici pas abouti à la signature d'accords.

Un autre défi important à relever est de doter les espaces de planification (UGP, S-UGP et Commune), d'un ensemble de procédures et d'instruments réglementaires d'aide à la gestion des plans, à la recherche de compromis indispensables dans l'allocation des ressources en eau disponibles et la gestion des droits d'usage. De tels instruments réglementaires peuvent aussi être très utiles pour mettre en place et rendre opérationnels les cadres d'arbitrage et de règlement des conflits autour de l'eau.

Par rapport à la dimension « Instruments de gestion » de la GIRE, le degré et l'efficacité de mise en œuvre de la collecte et du partage des données et informations sur l'eau aussi bien au sein du pays qu'entre les pays (cas des bassins transfrontaliers) ont été jugés très insuffisants pour la majorité des parties prenantes à la consultation (50 à 60 % des enquêtés). Or, que ce soit au niveau national, transfrontalier ou d'un bassin versant, l'organisation de l'accès aux données et informations sur l'état et l'évolution des ressources en eau ainsi que sur les usages, est l'une des clés du succès de la mise en œuvre des stratégies et plans de gestion des ressources en eau mis en place dans nos S-UGP et Communes.

Même si la DGPRE et d'autres acteurs du secteur ont réalisés des progrès dans le suivi des ressources en eau et l'amélioration des connaissances sur l'eau, les données collectées et les informations produites ne couvrent pas tout le pays, et le niveau de contrôle de la qualité des jeux de données existants est limité en raison du manque de possibilités de comparaison des données provenant de diverses sources.

Les données collectées sont souvent dispersées, hétérogènes et fragmentées, et leur accès est généralement difficile à organiser pour de multiples raisons (diversité des sources, incohérence des données et des

informations, etc.) et les jeux de données disponibles sont considérés, souvent à tort ou à dessein, comme confidentiels. Il faut noter aussi que la masse importante de données régulièrement produite par les différents acteurs est souvent sous utilisée, et les capacités de production des informations requises pour une mise en œuvre efficace des stratégies et plan de gestion de l'eau sont souvent limitées. Enfin, les systèmes d'information en place souffrent de l'absence de cadres législatifs et institutionnels organisant l'accès et la diffusion des informations sur l'eau.

b. Comment ces principaux défis peuvent-ils être relevés ?

Les principales insuffisances notées dans la mise en place et l'opérationnalisation des instruments de gestion telles qu'elles sont rappelées ci-dessus, doivent amener les parties prenantes aux différents niveaux de responsabilité, à prendre les mesures idoines capables de lever les contraintes qui pèsent sur l'effectivité ou l'efficacité des instruments de gestion. Il s'agira notamment de :

Mettre à la disposition de la DGPRE et des autres acteurs producteurs de données, les moyens techniques, technologiques et financiers ainsi que les compétences requises pour assurer le suivi régulier et continu de la ressource et des usages ainsi que la quantification périodique des impacts d'ordre climatique, démographique et socio-économique ainsi que des effets de la pollution directe ou diffuse sur la disponibilité des ressources en eau et sur la santé des milieux aquatiques.

Pour lutter plus efficacement contre les inondations et l'érosion hydrique des sols en milieu urbain ou rural, et préserver ainsi l'intégrité des ouvrages de production d'eau et des terres arables, et garantir la durabilité des services qui y sont associés, l'Etat en collaboration avec les autres parties prenantes doivent mettre en place, aux niveaux les plus pertinents, des plans locaux de contingence (systèmes d'alerte précoce aux inondations, aux sécheresses et à la pénurie) ;

Pour conférer aux PGE dans les S-UGP et les Communes la valeur juridique nécessaire à leur application sans entraves (force exécutoire), il est proposé de les intégrer au cadre légal de planification nationale existant et dans la législation nationale sur l'eau. Parmi les instruments de mise en œuvre des PGE, doivent figurer en bonne place, les instances de gouvernance dédiées et les plateformes multi-acteurs de dialogue et d'animation. Dans cette même perspective, la DGPRE pourrait relancer l'initiative tripartite des contrats nappes ou contrats rivière entre le Sénégal, le Maroc et la Belgique qui n'a pas abouti faute de financements. L'implication d'un plus grand nombre de parties prenantes dans la recherche de financement en privilégiant les sources domestiques pourrait accroître les chances de succès. D'autres partenariats locaux du même type devraient être suscités dans d'autres S-UGP et Communes dotées de PGE pour leur faire bénéficier de l'expérience. Pour accompagner la mise en œuvre des PGE, les instances de gouvernance et les cadres locaux de concertation devraient se doter de procédures, de règles et autres outils d'aide à la gestion des plans et à la recherche de compromis indispensables dans l'allocation des ressources en eau disponibles et la gestion

Par ailleurs, une gestion efficace des ressources en eau ne peut exister sans une gestion efficace des données et des informations. Elle est particulièrement importante pour les actions de planification aux différents niveaux, les activités sectorielles liées à l'eau, la gestion des risques (inondation, sécheresse, pénurie), le suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs des politiques de l'eau à l'échelle nationale ou locale, le rapportage et la redevabilité, les prises de décisions spécifiques. Compte tenu de la diversité des usagers et de la complexité des données sur l'eau, la production doit s'organiser sur la base des besoins réels et impliquer

tous les partenaires, tout en combinant les procédures de suivi traditionnelles, les données de la télédétection et celles qui peuvent être apportées sur le terrain via des procédures participatives.

Au Sénégal, l'accès aux systèmes de collecte des données et informations sur l'eau (climatologiques, pluviométriques, hydrologiques et hydrogéologiques) est un service public, qui pour atteindre ses objectifs, doit être organisé à travers un cadre législatif à mettre en place et des accords de coopération à promouvoir entre institutions. En effet, de tels cadres font actuellement défaut.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un tel système partagé et efficace d'information sur l'eau nécessite une coopération interinstitutionnelle organisée et une politique (gouvernance de la gestion) relative aux données sur l'eau, qui organise notamment le partage des responsabilités entre les institutions. Cela ne peut être établi que grâce à une forte volonté politique et à un engagement réel des producteurs, gestionnaires et utilisateurs de données et informations (les tentatives portées dans ce sens par la DGPRE n'ont pas encore donné le résultat attendu des autres producteurs et gestionnaires de BDD).

Outre le cadre législatif évoqué plus haut ; la gouvernance devra s'appuyer sur des documents, des stratégies et procédures pour la coordination interinstitutionnelle, et sur l'organisation d'un comité de pilotage et de groupes de travail spécifiques. Les investissements sur le partage de données et le développement du systèmes d'information devraient être financés de préférence sur des ressources domestiques durables. Des efforts doivent et peuvent aussi être faits dans le choix des outils en mettant l'accent sur la fonctionnalité, la maintenabilité, l'association spatiale et la fiabilité. Par exemple, les outils de traitement et la manière dont l'information est présentée doivent être adaptés aux besoins en utilisant un mode de visualisation et un support de communication appropriés. Les divers canaux et outils numériques disponibles devraient être utilisés pour la diffusion de l'information en complément de la diffusion de l'information sur papier. Il est donc recommandé de définir une stratégie de communication adaptée aux besoins et utiliser les outils appropriés.

- c. Au niveau des questions ou en général, quel est le niveau de progrès perçu et quelle est la probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre Élevé ou Très élevé à l'horizon 2030 ? Une définition d'objectifs nationaux (intermédiaires) est-elle nécessaire ? Elle peut être entreprise plus en détails lors de l'étape 2 du programme de soutien à l'ODD 6 GIRE.

Les questions portant sur la lutte contre la pollution des eaux et des milieux naturels récepteurs, celle portant sur les catastrophes naturels (inondations, sécheresse et pénurie) et la collecte et le partage des données et informations sur l'eau sont celles où les efforts fournis par la DGPRE et les partenaires- clés engagé dans la GIRE (secteur de l'environnement, de la protection civile, de l'urbanisme et de habitat, de l'assainissement, des coalitions des ONG, etc.) n'ont pas été suffisants pour afficher des progrès sensibles. Beaucoup d'effort reste donc à faire. Et compte tenu des nombreuses priorités auxquelles il faudra faire face d'ici le terme des ODD, et les moyens importants nécessaires à mobiliser pour atteindre des niveaux satisfaisants, il faut plutôt envisager un degré de mise en œuvre moyen à élevé à l'horizon 2030.

- d. Quels sont les principaux points de désaccord entre parties prenantes et pourquoi ?

Aucun point de désaccord entre les parties prenantes existe. C'est plutôt un large consensus sur l'appréciation du degré de mise en œuvre de la dimension « institutions de gestion » qui est observé.

e. D'autres points intéressants sont-ils à relever dans la discussion ?

Rien à signaler.

#### 4. Conclusions des discussions organisées sur la section 4 : « Financement »

La dimension relative au financement de la mise en œuvre de la GIRE concerne l'adéquation entre le financement disponible et les besoins en matière de mise en valeur et de gestion des ressources en eau. Comme indiqué plus haut, parmi les 4 dimensions de la GIRE en évaluation, le financement accuse un retard important par rapport à la moyenne globale nationale (38 points sur 100 contre une moyenne nationale globale de mise en œuvre de la GIRE de 54 points sur 100). Sur les 6 éléments de GIRE, le « Budget national alloué aux infrastructures hydrauliques (investissements et coûts récurrents) », Budget national alloué pour les éléments GIRE » et les « Recettes perçues » affichent les plus faibles scores avec respectivement : 29 ; 31 et 43 points sur 100.

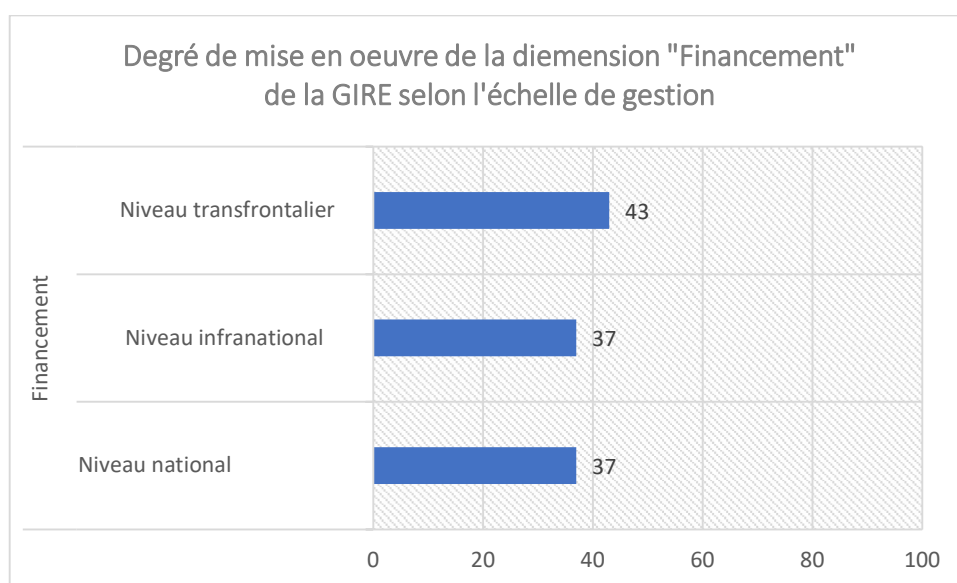


Figure 6: Degré de mise en œuvre de la dimension "Financement" de la GIRE selon l'échelle de gestion

L'Etat du Sénégal et ses institutions en charge du BCI et des recettes liées à l'eau doivent faire preuve d'une volonté politique et d'un engagement plus fort afin de réduire substantiellement le déficit d'investissement dans l'infrastructure liée à l'eau et de financer les coûts liés à la gouvernance de l'eau. Le faible score en matière de recettes tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau et sur les pollueurs au niveau des bassins et des aquifères ou au niveau infranational (43 points sur 100) est une autre faiblesse liée à l'inefficacité du recouvrement et à la non équité dans l'allocation à déplorer. Des efforts sont nécessaires afin de documenter des exemples innovants et de promotion de mécanismes de financement de la gouvernance de l'eau fondés sur les principes GIRE de « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur ».

a. Quels sont les principaux défis auxquels le pays fait face pour progresser ?

Depuis la Décennie internationale de l'eau et de l'assainissement (1980-1990) et plus récemment, durant celle consacrée à la quête de l'atteinte des OMD pour l'eau potable et l'assainissement sur la période 2005-2015 et étendue aux cinq dernières années, le Sénégal a consacré d'importantes ressources financières pour le développement du secteur. Cependant, il faut reconnaître que l'essentiel des financements mobilisés sur ces périodes a été alloué à la mise en valeur des ressources en eau ; les activités de gestion des ressources en eau n'ont pu bénéficier que de la portion congrue des financements.

Par ailleurs, les ressources financières allouées à la composante GIRE dans le cadre des budgets consolidés d'investissements du Ministère en charge du budget se sont avérées faibles et nettement en-dessous des ambitions affichées dans les programmes antérieurs, notamment dans le PAGIRE phase1. Il en est de même des recettes perçues des promoteurs de projets et usagers de l'eau et affectées aux activités de gestion des ressources en eau. En effet, les critères de répartition des sommes recouvrées au titre de la taxe d'exhaure (prélèvements privés), des redevances et de la surtaxe de l'hydraulique rurale perçues sur les consommations d'eau facturées par les Fermiers, sont à l'évidence en défaveur des activités à proprement de GIRE.

A l'échelle des bassins fluviaux transfrontaliers de l'OMVS et de l'OMVG, les progrès accomplis dans la mise en place d'un arsenal juridique adapté, d'instances de décision fortes et d'organes opérationnels n'ont pas leurs pendants dans l'affectation des moyens financiers indispensables à leur fonctionnement et au maintien en bon état des ouvrages communs. En effet, les contributions financières des Etats-membres qui financent les budgets des Organisations de mise en valeur sont versées avec des retards et couvrent pas toujours les besoins d'un exercice à un autre.

b. Comment ces principaux défis peuvent-ils être relevés ?

Inciter une volonté politique pour le financement de la GIRE par des actions de sensibilisation à l'endroit des élus et du Ministère en charge du budget sur les avantages de l'approche GIRE pour l'économie de l'eau et du pays, et les informer régulièrement des acquis en matière de GIRE et sur les besoins financiers permettant de préserver ces acquis et d'en développer d'autres sur les territoires et les secteurs socio-économiques non encore investis.

Il s'agit aussi d'amener les différents organes de décision en matière de budget tels que l'Assemblée nationale et les structures du ministère en charge du budget à une réelle prise de conscience sur l'importance d'avoir un certain niveau d'autonomie financière pour assurer la sécurité de l'eau pour l'économie nationale. L'effectivité de cette capacité à mobiliser des ressources financières domestiques passera entre autres solutions par une fiscalité de l'économie de l'eau appropriée et la mise en place de mécanismes efficaces de recouvrement de ces ressources domestiques (taxes, redevances, amendes, contribution des privés sous forme de RSE, soutien des secteurs pourvus tels que la téléphonie, le foncier irrigué, etc.). Ce type de ressources devrait financer en priorité les investissements et les charges récurrentes de GIRE.

En outre, l'adoption et l'application effective d'un nouveau Code de l'eau prenant en compte la GIRE permettra de réunir les conditions d'émergence de nouveaux types de fonds adaptés tels que le Fonds Bleu-Sénégal et le Fonds de Gestion de l'Eau qui seront alimentés par les ressources domestiques et par des apports extérieurs à stimuler par une coopération internationale et décentralisée dynamiques à développer par l'Etat, les Collectivités territoriales et les Coalitions d'ONG intervenant notamment dans le secteur de l'eau.

Si le défi de la mobilisation de ressources propres pour le secteur de l'eau et de l'assainissement est relevé, il restera celui de la répartition équitable desdites ressources entre les sous-secteurs en accordant la priorité qu'il faut aux activités de GIRE dans l'allocation des ressources ainsi générées. Plus spécifiquement c'est une révision des critères de hiérarchisation des domaines d'action et d'allocation des ressources disponibles (ressources du budget consolidé d'investissement, taxe d'exhaure, surtaxe hydraulique rurale, redevances recouvrées auprès des Fermiers, etc.). Aussi, dans la prise en charge des actions de GIRE, celles relatives au

suivi de la ressource, à la collecte, au traitement et au partage des données et informations sur l'eau et ses usages devront bénéficier d'une attention particulière parce qu'elles contribuent largement à développer les connaissances sur la ressource et les usages, les bonnes pratiques de gestion de l'eau, à faciliter et améliorer la qualité de la planification et de la valorisation des ressources en eau. Il faut donc repenser le modèle économique du secteur de l'eau, en particulier de la GIRE.

En matière de gestion des ressources en eau transfrontalières, certes des progrès importants sont notés dans la mise en place des instances de décision (conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Conseil des ministres), de Comités consultatifs divers (partenaires techniques et financiers, sociétés d'aménagement et gestionnaires de services d'eau et d'énergie, usagers de l'eau, etc.), des organes opérationnels de gestion de l'eau et des ouvrages et des instruments de gestion (législatifs, réglementaires, de planification, de répartition des coûts et charges, etc.). Cependant, il est récurrent que les ressources financières allouées par les Etats-membres et celles recouvrées auprès des usagers ne suffisent pas à prendre en charge le fonctionnement des structures de gestion et les opérations de maintien en bon état des ouvrages communs (barrages, usines, digues, réseaux de suivi, etc.). Il s'agira donc d'améliorer le recouvrement des contributions des Etats aux budgets des Organismes de bassins transfrontaliers (OMVS et OMVG) et de développer des instruments pertinents pour le recouvrement des coûts d'utilisation (prélèvements et rejets) auprès des promoteurs de projets et des usagers de l'eau des fleuves et cours d'eau dépendants. Ces mesures permettront d'améliorer la participation financière des Etats et des usagers de l'eau des bassins fluviaux à la couverture des charges d'entretien et de maintenance des infrastructures de gestion et de suivi des ressources en eau des fleuves.

- c. Au niveau des questions ou en général, quel est le niveau de progrès perçu et quelle est la probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre Élevé ou Très élevé à l'horizon 2030 ? Une définition d'objectifs nationaux (intermédiaires) est-elle nécessaire ? Elle peut être entreprise plus en détails lors de l'étape 2 du programme de soutien à l'ODD 6 GIRE.

L'élaboration et l'adoption du nouveau Plan d'action GIRE par le gouvernement, la place et l'importance accordées à la composante GIRE dans la lettre de politique sectorielle de développement à l'horizon 2025 et son alignement aux ODD montrent qu'il y a une volonté politique réelle de promouvoir la GIRE à travers les programmes sectoriels et dans les territoires. Dans ce contexte, au moins deux mesures importantes pourraient être concrétisées dans l'élan des réformes en cours dans le secteur. Il s'agit de l'augmentation substantielle des allocations budgétaires au profit des activités de GIRE en contreparties des financements attendus des bailleurs de fonds du secteur à travers les stratégies et plans d'action de sécurité de l'eau en cours de préparation. La part des recettes perçues de promoteurs et usagers de l'eau et allouée à la gestion des ressources en eau pourrait également voir son niveau actuel doubler sur la base d'une simple décision ministérielle de révision des critères de répartition

- d. Quels sont les principaux points de désaccord des parties prenantes et pourquoi ?

Sur cette question du financement des activités de GIRE, c'est plutôt le consensus entre les parties prenantes, aussi bien sur le constat du faible niveau des ressources financières domestiques allouées que sur la nécessité de repenser le modèle économique du secteur de l'eau, en particulier de la GIRE.

- e. D'autres points intéressants sont-ils à relever dans la discussion ?

Rien à signaler.

## 5. Étapes suivantes

- a. Les défis transversaux et les moyens de les relever

**La territorialisation des politiques publiques** qui s'appuie sur des collectivités territoriales dont les compétences en matière de gouvernance de l'eau et les capacités financières sont nettement rehaussées et améliorées dans le cadre de l'Acte 3 de la décentralisation et de l'initiative des Pôles régionaux de développement.

**La coordination intersectorielle** : Réunir plus régulièrement de multiples parties prenantes afin de parvenir à un consensus sur les réponses à une telle enquête peut être un moyen intéressant de renforcer la coordination et la collaboration intersectorielles. L'organisation régulière de revue annuelle conjointe sur la GIRE est également considéré comme levier pour susciter et dynamiser des partenariats entre acteurs de différentes disciplines et d'institutions intervenant dans des secteurs interdépendants.

**La prise en compte de la variabilité et du changement climatiques** dans la gouvernance de l'eau permet de développer des outils de gestion des catastrophes (naturels, pollutions), y compris la mise en place de systèmes de prévision et d'alerte précoce par le partage d'expériences positives entre pairs.

**Le défi du financement sécurisé des activités de GIRE** : Capitaliser les exemples de bonnes pratiques, ou de pratiques prometteuses, relatives à l'application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et en tirer parti afin de financer la gestion des ressources en eau (infrastructure de GIRE et gouvernance de l'eau)

- b. Les réflexions sur le rythme de progression général et la probabilité que les cibles globales soient atteintes à l'horizon 2030

Au regard des résultats obtenus de l'enquête sur la mesure du degré de mise en œuvre de la GIRE au Sénégal et des défis identifiés (amélioration du cadre juridique de l'eau, généralisation des institutions et instruments de gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, en particulier aux échelles infranationale et transfrontalière, réformes sur la territorialisation des politiques publiques financement de la GIRE), il serait illusoire pour le Sénégal cibler l'atteinte de l'ODD6 GIRE à l'horizon 2030.

Le degré de mise en œuvre auquel l'enquête a abouti correspondant au **niveau moyen/faible à Moyen /élevé** avec 54 points sur 100, il serait plus réaliste de tabler sur des cibles intermédiaires à atteindre à au terme de la prochaine décennie dont le niveau de réalisation correspondrait à **Moyen/élevé (60 à 70 points sur 100)**

- c. Les recommandations pour les prochaines étapes en vue d'accélérer la mise en œuvre l'indicateur 6.5.1 des ODD dans le pays.

Relever les défis identifiés et mettre en œuvre les recommandations formulées dans le résumé du rapport.

## ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Commentaires du facilitateur

Annexe 4 : Photos

## Annexe 1 : Liste des participants

### Participants à l'atelier

Nom et prénom *	Fonction *	Structure *	TYPE	Adresse e-mail *
Ansoumana BODIAN	Enseignant-Chercheur	Université Gaston Berger	Institutions de recherche et de formation	bodianansoumana@gmail.com
Yero farba sy	Agent à la direction des collectivités territoriales	Direction des collectivités territoriales	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	yerofarba@gmail.com
Yero farba sy	Agent à la direction des collectivités territoriales	Direction des collectivités territoriales	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	yerofarba@gmail.com
DIAGNE Aminata Collé	Chargée de Projets Etudes Générales	SONES - Société Nationale des Eaux du Sénégal	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	adiagne@sones.sn
abib ndiaye	ingénieur hydrologue	Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC)	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	abib.ndiaye@olac.sn
DIALLO Hamet	Chef de projet GIRE	GRET	Organisations non gouvernementales	hamet.senegal@gret.org
Adrien Coly	Président	PNEs - Partenariat National de l'Eau du Sénégal	Associations et groupements d'usagers	pnes@gwpsenegal.org
Mame Tacko DIALLO	Responsable Mobilisation Sociale et plaidoyer Eau Vive	EAU VIVE	Organisations non gouvernementales	mtdiallo.evs@gmail.com
Mbaye Mamadou Lamine	Enseignant-Chercheur	Université Assane Seck de Ziguinchor	Institutions de recherche et de formation	mamadoulaminembaye@gmail.com

Fall Cheikh Mohamed Fadel	Responsable Suivi-évaluation	CPCSP	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	ffall@pepam.sn
DIAW, Mouhamet Moustapha	Hydrogéologue , Doctorant	AJPEAS	Associations de femmes et de jeunes	mouhamet93.91@outlook.fr
Youssouph SANE	Chef du service climat et projections climatiques	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	yousouph@gmail.com
Diop Ndiaga	Coordinateur PAS-PNA SN	GIZ	Organisations non gouvernementales	ndiaga.diop@giz.de
FAYE Serigne	Professeur Université	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	Institutions de recherche et de formation	serigne.faye@ucad.edu.sn
Mamour NGALANE	Personne Ressource	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)	Organisations non gouvernementales	mngalane@hotmail.com
LO MOUSTAPHA	CHEF DIVISION EAU	SAED	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	lotafa@gmail.com
justin SADIO	Chef division Etudes	OFOR	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	cp2@forages-ruraux.sn
Ndiaye Babacar	Directeur des Etudes , Infrastructures et Aménagements	ANIDA	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères)	babacarndiaye22@yahoo.fr
SALL Bocar Abdallah	Chef de Division Hydrologie	DGPPE	Institutions gouvernementales (services	sallgr@yahoo.fr

			techniques de l'Etat, ministères)	
Daouda SANON	Porte parole ONG ACRA Sénégal - Point focal WASH	ONG ACRA	Organisations non gouvernementales	daoudasanon@acra.it
SADIO Mamadou Lamine	Coordinateur	ONG ENFANCE ET PAIX	Organisations non gouvernementales	laminesadio@yahoo.fr
NDOUR Idrissa	Consultant-Expert en GIRE et Gestionnaire de projet	DMTS	Organisations non gouvernementales	ndouridrissa5@gmail.com
Moussa Berthe	Expert Genie rural	Cellule OMVS/OMVG	Organismes de bassins	<a href="mailto:moussa.brt@gmail.com">moussa.brt@gmail.com</a>
Aminata SALL		Direction des Parcs Nationaux	Institutions gouvernementales (services techniques de l'Etat, ministères	aminat71@yahoo.fr

### Autres parties prenantes impliquées (non présentes à l'atelier)

Nom	Organisation/Poste	Adresse électronique	Résumé des contributions (par ex. numéro(s) de question(s), ou enquête complète)
Gabriel NDIAYE	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés/ Coordonnateur projet	<a href="mailto:gabriel.ndiaye17@gmail.com">gabriel.ndiaye17@gmail.com</a>	
Goudiaby Maïssa	Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels (DBRLA)/ Chef Division Etudes et Planification	<a href="mailto:goudiam2001@gmail.com">goudiam2001@gmail.com</a>	

### Annexe 2 : Ordre du jour

- Atelier de partage et d'information sur le suivi de l'indicateur ODD 6.5.1;
- Atelier de validation du renseignement de l'indicateur ODD 6.5.1 : « le degré de mise en œuvre de la GIRE »

### Annexe 3 : Commentaires du facilitateur

Il est important d'organiser périodiquement entre deux consultations successives le recueil, l'agrégation et l'analyse des données et pour le contrôle de leur qualité, et impliquer les parties prenantes-clés dans cette collecte de donnée.

Le besoin d'une mise à niveau exprimé par de nombreux acteurs justifierait que pour la prochaine consultation des parties prenantes, des efforts soient faits pour organiser une revue annuelle conjointe GIRE préparatoire au processus d'évaluation des indicateurs 6.5.1 ; 6.5.2 ; 6.6.1a et 6.6.1b. Une telle approche permettrait de mettre toutes les parties à niveau et de garantir une excellente qualité des données et informations et des réponses plus complètes, homogènes et cohérentes.

Il y a nécessité de mettre en place un plan de renforcement de capacités sur les méthodologies de renseignement des indicateurs pour mieux assurer le succès des consultations à venir.

Nous recommandons d'inscrire la consultation dans le calendrier institutionnel de la DGPRE comme c'est cas pour les campagnes de suivi des ressources, la célébration de la journée de l'eau, etc.

Pour plus de clarté et de cohérence dans les réponses fournies, nous proposons de scinder la question « autres niveaux » en deux parties distinctes : « niveau infranational » et « niveau transfrontalier ».

La transformation du questionnaire en module d'information (programmation) permettant d'avoir automatiquement la note finale et celle des quatre (04) dimensions de la GIRE pourrait être envisagée. Un tel outil informatique pourrait améliorer les progrès accomplis par le pays suivant chaque question et permettre au répondant de connaître sa propre note finale et de participer plus activement aux discussions de l'atelier de consolidation des réponses individuelles.

#### Annexe 4 : Photos

Fournissez brièvement :

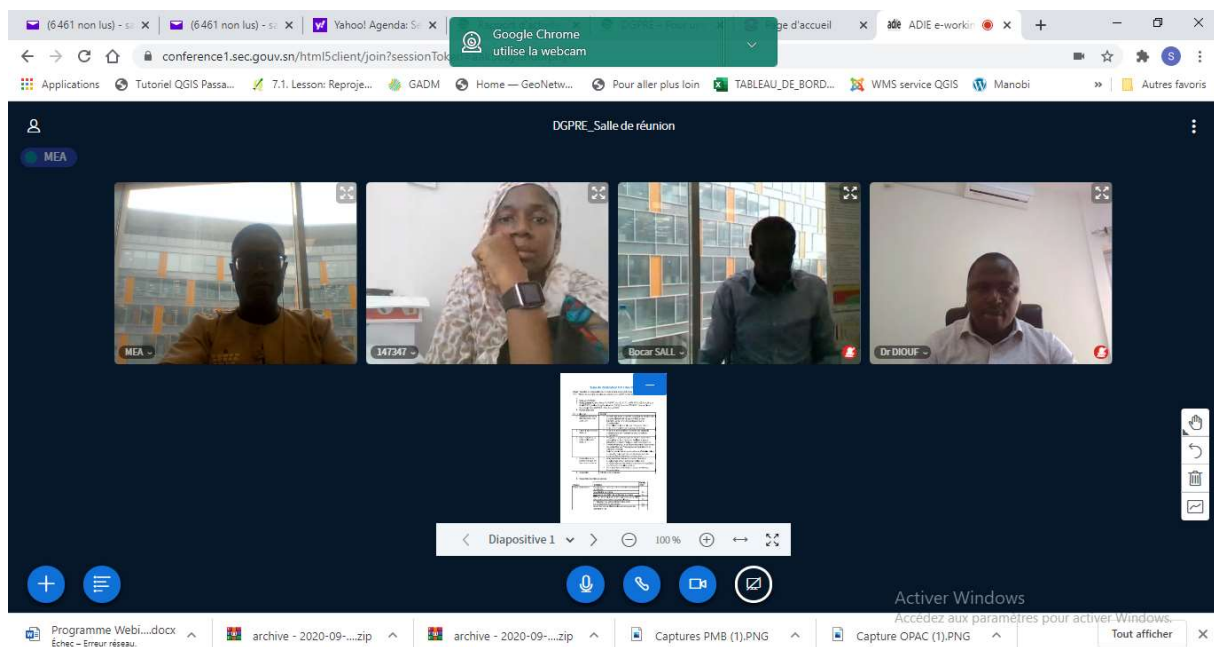


Figure 7: Quelques membres du comité technique lors d'une réunion préparatoire